



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mai 2018

**DELIBERATION N° 74/05/2018 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA
PRESIDENTE EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 31 mai à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 25 mai 2018.

Présents Titulaires : 40

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, Paul GRAND, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Paul GRAND, Jean-Luc BUDOIA à Pierre-Antoine LEVI, Annie GUILLOT à Brigitte BAREGES, Francis LABRUYERE à Bernard PAILLARES, Valérie RABAULT à Jean-Louis IBRES, Gaëil TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 2

Messieurs, José GONZALEZ, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Pierre-Antoine LEVI

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu l'article L.5211-10 du CGCT donnant au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu les délibérations n°42 du 23 avril 2014, n°147 du 30 juillet 2014 et n°2 du 4 février 2016, prises en application de cet article ;

Considérant que les décisions prises par la Présidente sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire et que la Présidente doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire ;

Considérant que les conseillers ont pris connaissance des décisions dont la liste est la suivante,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 24 mai 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par Madame la Présidente conformément au tableau ci-dessous.

Ces décisions sont consultables dans leur intégralité sur simple demande au Secrétariat Général du Grand Montauban.

87	Convention de partenariat entre le Grand Montauban et l'Association Tennis Montauban - Aménagement paysagé et réfection de la zone du mur de tennis "chantier de jeunes"	29/03/2018
88	Convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes Terres des Confluences et le Grand Montauban - Etude d'un programme d'action et de prévention des inondations d'intention	29/03/2018
89	Organisation du Mini RAID 2018 - Conventions de partenariat et mise à disposition de locaux	29/03/2018
90	Convention de servitude entre le Grand Montauban et ENEDIS - Une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 54 mètres ainsi que ses accessoires lieu-dit PELIGRY	29/03/2018
91	Rénovation énergétique du bâtiment administratif du Ramiérou - Lot 2 Travaux de menuiserie bois : Avenant N°1	03/04/2018
92	Mise à disposition de la salle la Muse à Bressols les 4 avril, 14 avril, 24 mai, 23 juin, 24 juin et 30 juin 2018 - Convention entre le Grand Montauban et la commune de Bressols	03/04/2018
93	Installation de sonde de télé-relevé sur les points d'apport volontaire de déchets - Attribution du marché	06/04/2018
94	Contrat entre le Grand Montauban et CITEO	06/04/2018
95	Travaux d'aménagement de l'avenue de la gare de Bressols - Avenant N°1	13/04/2018
96	Contrat de collecte des piles et accumulateurs portables usagés sur les déchetteries ECOSUD et ZI NORD à la société COREPILE	13/04/2018
97	Indemnisation d'assurance suite au sinistre n° SCDB 2017-37 / Une borne endommagée rue de l'Horloge par le véhicule de Mme PREVOT le 07/06/2017	17/04/2018
98	Mise à disposition de matériels et d'équipements - Convention entre le Grand Montauban et l'association Amicale Spiridon 82	17/04/2018

99	Convention de groupement de commandes entre la Ville de Montauban et le Grand Montauban - Prestations d'entretien et de réparation mécanique/carrosserie et fourniture de pièces détachées	17/04/2018
100	Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 5 900 909€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Investissements 2018/2019 - Programme de contournement de Montauban - Tronçon 1 C	17/04/2018
101	Convention de servitude entre le Grand Montauban et ENEDIS - Une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 115 mètres ainsi que ses accessoires lieux dits Matras et 80 route de Lamothe à Montauban	19/04/2018
102	Indemnisation d'assurance suite au sinistre n° SCDB 2017-59 / Une borne endommagée par le véhicule de Monsieur RECAGNO, le 03/09/2017, rue de la République	23/04/2018
103	Mise à disposition d'Eurythmie du 12 juin au 20 juin 2018 inclus - Convention entre le Grand Montauban et la Ville de Montauban	23/04/2018
104	Convention de groupement de commandes entre la Ville de Montauban et le Grand Montauban - Fourniture et livraison de petits matériels d'entretien des espaces verts	23/04/2018

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte des décisions prises par Madame la Présidente conformément au tableau ci-dessus.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 JUIN 2018

De sa publication le :

04 JUIN 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 01 juin 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

